

CRAM 5 Avril 2011 à l'Université de Montréal

Présences :

Guillaume	AEMSP
Hugo B.	AEMSP
Jean-Francois	AEMSP
Frédéric	AÉAUM
Philippe	AÉAUM
Myriam	AÉAUM
Gabrielle	AGECEM
Simon	AGECEM
Fallon	AGECVM
Delphine	SOGÉÉCOM
Aomar	AGEBdeB
Danny	AGEBdeB
Zena	AGEBdeB
Philippe	Executif
Francis	SECMV
Corinne	AFÉA
Maude	FEM
Nadia	FEM
Hugo S.	AFESH
Laurence	AFESPED
Marcétienne	AFESPED

0.ouverture 18h46

proposé par SECMV

Appuyée par AEAUM

Adoptée à l'unanimité

1.1 animation et secrétariat

Que guillaume et Hugo occupe respectivement le secrétariat et l'animation.

Proposé par SECMV

Appuyé par SOGÉÉCOM

Adoptée à l'unanimité

1.2Lecture et adoption de l'ordre du jour

0.Ouverture

1.Procédures

1.1 Animation et secrétariat

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal

2.0 tour de table

3.0 Retours actions

3.1 24 Mars

3.2 31 Mars

3.3 Retour actions Udm

3.4 Retour Congrès FAÉCUM

4.0 Suivit action visibilité

5.0 Grande rencontre

6.0 Conseil de Coordination

7.0 Prochain congrès

8.0 Plan politique d'avenir du CRAM

8.1 Été

8.2 Prochaine année

9.0 Élection CRAM

10. Avis de motion

11. Prochaine réunion

12. Varia

13. Levée

Proposée par SECMV

Appuyée par AÉAUM

Adoptée à l'unanimité

1.3Lecture et adoption du procès-verbal

Que l'on adopte les procès-verbaux du 12 janvier 2011 et du 22 février 2011.

Proposée par AEMSP

Appuyée par AFESH

Adoptée à l'unanimité

2.0 tour de table

3.0 Retours actions

3.1 24 Mars

3.2 31 Mars

3.3 Retour actions Udm

3.4 Retour Congrès FAÉCUM

4.0 Suivit action visibilité

Que l'on joue au hockey contre la hausse des frais

Que l'on favorise des actions décentraliser, mais à un même moment.

Que soit produit un tract à distribuer lors de l'action.

Que le CRAM envoie un communiqué de presse pour invité les médias.

Que le comité organisateur décide de la date finale.

Proposée par AEMSP

Appuyée par AFESH

Adoptée à l'unanimité

Amendement : Que ce soit à la fin de la deuxième semaine de Mai.

Proposée par AEMSP

Appuyée par SOGÉÉCOM

rejeté à majorité

Amendement : Que l'action est lieu après les élections fédérales.

Proposée par le SECMV

Appuyée par l'AGECVM

Adoptée à l'unanimité

Sur la principale : Adoptée à l'unanimité

5.0 Grande rencontre

Que le CRAM se positionne en faveur de la répartition des tâches logistiques du grand rassemblement entre les différentes organisations nationales.

Proposée par l'AEMSP

Appuyée par SECMV

Adoptée à l'unanimité

6.0 Conseil de Coordination

7.0 Prochain congrès

8.0 Plan politique d'avenir du CRAM

8.1 Été

Que le CRAM crée un comité de mobilisation d'été dans l'archipel d'hochelaga.

Proposée par l'AEMSP

Appuyée par FEM

Adoptée à l'unanimité

8.2 Prochaine année

Qu'en début de session qu'un CRAM d'automne se positionne sur sont avenir avant la GGI et en temps de GGI et qu'il élabore un plan d'action en conséquence.

Proposée par l'AGECVM

Appuyée par l'AÉAUM

Adoptée à l'unanimité

9.0 Élection CRAM

Que Delphine Labrecque soit élue coordonnatrice et déléguer au Coco pour le CRAM.

Proposée par l'AFESH

Appuyée par SOGÉÉCOM

Adoptée à l'unanimité

Que Hogo Séguin soit élu coordonnateur et déléguer au Coco pour le CRAM.

Proposée par la SOGÉÉCOM

Appuyée par l'AGECVM

Adoptée à l'unanimité

10. Avis de motion

Que l'on adopte en bloc les avis de motion suivants suivants :

À l'article 6, ajouter après «organisation» le mot «étudiante»

6. Est réputé membre du CRAM toute organisation étudiante, située sur le territoire de l'archipel d'Hochelaga, dont les mandats sont directement reliés à la promotion des luttes progressistes en solidarité avec les luttes étudiantes, après avoir participé à trois des quatre dernières réunions et avoir été proposé et accepté par le CRAM comme nouveau membre.

À l'article 7, ajouter après «organisation» le mot «étudiante»

7. Toute association étudiante ou organisation étudiante non membre de l'ASSÉ désirant

devenir membre du CRAM, avant d'être acceptée comme tel, doit y déposer :

Remplacé le premier article 8 par le surligner.

8. Ont droit de proposition et d'appui aux réunions du CRAM tous ses membres.

Ont droit de vote aux réunions du CRAM toutes ses associations membres.

8.Ont droit de proposition, d'appui et de vote aux réunions du CRAM toutes les associations membres du CRAM.

Ont droit de parole, aux réunions du CRAM toute personne qui assiste a une réunion du CRAM

Ont aussi droit de proposition, aux réunions du CRAM toute les associations étudiantes ou organisations étudiantes qui sont membres de façon automatique par une plus grande association ou une plus grande organisation.

Ajouté au début de la parenthèse «avant le congrès annuel»

16. Le CRAM doit élire chaque année (avant le congrès annuel ou dès qu'un poste se retrouve vacant) trois (3) personnes membres en règle de l'ASSÉ comme délégués ou déléguées au Conseil de Coordination (CoCo) de l'ASSÉ. L'identité de ces personnes doit rapidement être communiquée au Conseil exécutif de l'ASSÉ.

Ajouté au début de la parenthèse «avant le congrès annuel» et remplacé «deux (2)» par «au moins un (1) et au plus deux (2)»

17. Le CRAM doit élire chaque année (ou dès qu'un poste se retrouve vacant) deux (2) coordonnateurs ou coordonnatrices dont les responsabilités se résument à :

17. Le CRAM doit élire chaque année (avant le congrès annuel ou dès qu'un poste se retrouve vacant) au moins un (1) et au plus deux (2) coordonnateurs ou coordonnatrices dont les responsabilités se résument à:

Proposée par l'AGECVM

Appuyée par l'AGEBdeB

Adoptée à l'unanimité

Que l'on adopte l'Avis de motion suivante :

Remplacé le premier article 9 par le surligner.

9. Tout membre, sauf les associations membres de l'ASSÉ, est considéré l'être tant et aussi longtemps qu'il n'est pas absent à trois (3) réunions consécutives. Les associations membres de l'ASSÉ sont considérées membre du CRAM en tout temps.

9. Tout membre est considéré l'être tant et aussi longtemps qu'il n'est pas absent à trois (3) réunions consécutives. Les associations membres de l'ASSÉ redeviennent automatiquement membre du CRAM dès leur première présence à un CRAM.

Proposée par l'AEMSP

Appuyée par l'AFÉA

Adoptée à l'unanimité

11. Prochaine réunion

Que la prochaine réunion soit le mercredi 4 mai

Proposée par l'AGECVM

Appuyée par le SECMV

Adoptée à majorité

Que ce soit à l'UQAM

Proposée par l'AÉAUM

Appuyée par FEM

rejeté à majorité

Que le prochain CRAM soit à St-Laurent

Proposée par l'AFESH

Appuyée par l'AEMSP

Adoptée à majorité

12. Varia

13. Levée à 22 h 10

Proposée par AGE CVM

Appuyée par AFÉA

Adoptée à l'unanimité